



AVIS PUBLIC

AUX INTÉRESSÉS PAR UNE DEMANDE DE DÉMOLITION (DÉPLACEMENT) D'UN BÂTIMENT PATRIMONIAL ET D'AUDITION PUBLIQUE

AVIS PUBLIC est par la présente donné conformément aux dispositions du *Règlement relatif aux modalités de publication des avis publics* et au *Règlement relatif à la démolition d'immeuble* en vigueur :

QU'une demande de démolition (déplacement) a été déposée pour l'immeuble comme suit :

- Un bâtiment complémentaire inscrit dans l'inventaire patrimonial serait déplacé ailleurs sur la même propriété, sis sur le lot désigné comme étant le numéro 4 488 367 du cadastre du Québec, situé au **357, chemin Brochu** à Cookshire-Eaton.
- Conformément à l'article 148.0.5 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, chapitre A-19.1), le Comité de démolition de Cookshire-Eaton sera saisi de la demande lors de la réunion qui se tiendra le 26 mai 2026 à 12 h 45. Cette réunion est fermée au public.

QUE toute personne qui veut s'opposer au déplacement de ce bâtiment doit, **dans les dix (10) jours de la publication du présent avis**, faire connaître par écrit son opposition motivée, aux coordonnées suivantes :

Service du greffe
220, rue Principale Est
Cookshire-Eaton (Québec) J0B 1M0
greffe@cookshire-eaton.ca

QUE le bâtiment visé par la demande est inscrit à l'inventaire patrimonial de la MRC du Haut-St-François, le Comité de démolition tiendra une **audition publique le 26 mai 2025 à 12 h 30**, à la salle du conseil de Cookshire-Eaton située au 220, rue Principale Est, afin d'expliquer ce projet de déplacement conformément à l'article 148.0.7 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, chapitre A-19.1).

Donné à Cookshire-Eaton, ce 14 mai 2026.

Françoise Ruel
Directrice générale adjointe,
greffière et assistante-trésorière